

Compte rendu du 26 décembre 2008

La séance débute à 20h15

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présent : 6

Olivier Fourniol , Jean-Marc Giraud , Jacques Théoule, Laurent Hilaire ,Claude Courtial , Eric Veau.

Excusée : Monique Philibert, Odile Marsal.

Secrétaire de séance : Olivier Fourniol.

Les grandes lignes des PV des séances du 31 octobre 2008 et 28 novembre 2008 sont rappelées, ces deux PV sont adoptés à l'unanimité.

La première délibération concerne l'attribution d'une subvention à l'association culturelle de la Pervenche église réformée.

Subvention temple

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association culturelle de La Pervenche Eglise Réformée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'accorder une subvention revalorisée à 0.79 % soit 161.26 € pour l'année 2008.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La seconde délibération concerne la transcription de la correction de l'affectation des résultats votée lors de la séance du 28 novembre 2008 sur le compte administratif et sur l'affectation des résultats 2007.

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		40 185.31		40 672.81	0.00	80 858.12
Opérations de l'exercice	245 233.50	277 824.88	141 608.25	150 709.78	386 841.75	428 534.66
Totaux	245 233.50	318 010.19	141 608.25	191 382.59	386 841.75	509 392.78
Résultat de clôture		72 776.69		49 774.34		122 551.03

Besoin de financement
Excédent de financement

0.00
49 774.34

Restes à réaliser

79 833.00	25 183.00
-----------	-----------

Besoin de financement
Excédent de financement

54 650.00

Besoin total de financement
Excédent total de financement 001

4 875.66

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

4 875.66	au compte 1068 Investissement
	au compte 001 solde d'exécution d'investissement
67 901.03	au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La troisième délibération concerne l'adoption des restes à réaliser du budget de l'eau et de l'assainissement.

Adoption des restes à réaliser

Monsieur le maire rappelle que le montant des restes à réaliser correspond :

- Pour les communes de moins de 3500 habitants, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur le maire précise que la clôture du budget d'investissement 2008 intervenant le 31 décembre 2008, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2009.

1. ADOPTE les états des restes à réaliser suivants :

- **le montant des dépenses d'investissement du budget eau/assainissement** à reporter ressort à
18000 € au programme AEP en frais d'étude compte 2031 et
180184 € au programme AEP compte 2315 et
12000 € au programme assainissement compte 23152

- **le montant des recettes d'investissement du budget eau et assainissement** à reporter ressort à
19562€ subvention de l'agence de l'eau pour la source Vergnes
54700 € subvention DGE pour la source Vergnes.
2X1300 = 2600 € pour les procédures administratives protection captage des deux projets AEP CG07
2X6600 = 13200 € subvention de l'agence de l'eau procédure administrative des deux projets.

2. AUTORISE Monsieur le maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

3. DIT que ces écritures seront reprises dans le Budget primitif 2009.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La quatrième délibération concerne l'adoption des restes à réaliser du budget général.

Adoption des restes à réaliser

Monsieur le maire rappelle que le montant des restes à réaliser correspond :

- Pour les communes de moins de 3500 habitants, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur le maire précise que la clôture du budget d'investissement 2008 intervenant le 31 décembre 2008, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2009.

1. ADOPTE les états des restes à réaliser suivants :

- **le montant des dépenses d'investissement du budget principal** à reporter ressort à
30215 € au programme bâtiment compte 213180 et
1328 € au programme matériel bureau et informatique compte 2183

- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à
650€ subvention de l'état pour le logement de la Cure et
15000 € subvention du département pour le logement de La Cure.

2. AUTORISE Monsieur le maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

3. DIT que ces écritures seront reprises dans le Budget primitif 2009.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

DIVERS :

- Les travaux concernant la réalisation de la piste pour accéder au futur captage de la source Vergnes ont dû être interrompus à cause des intempéries, ils reprendront début janvier si le temps le permet ;
- Les travaux sur le chemin rural qui mène à Plaméo auront lieu en même temps que ceux devant être réalisés sur la route de Garin ;
- M. le Maire indique que suite aux fréquentes coupures en électricité un diagnostic de la ligne qui alimente le Village va être réalisé par ERDF.

Fin de la séance à 22h25.